

## Questions orales

**M. l'Orateur:** Nous en étions arrivés à la question du député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo au solliciteur général.

**M. Beatty:** Une autre question de privilège, monsieur l'Orateur...

**M. Allmand:** Monsieur l'Orateur, on m'interrogeait sur un article du *Sun*. Dès qu'il fut porté à mon attention...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La Chambre est saisie d'une autre question de privilège par le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo.

**M. Beatty:** Monsieur l'Orateur, le ministre du Travail mettait en doute la véracité de l'article du *Sun* au sujet de l'enquête dont il aurait fait l'objet. Étant donné que l'article en question disait que le chef de cabinet du ministre, M. Gordon McCaffrey, avait déclaré que le ministre faisait l'objet d'une enquête, et que ma seule source d'information à ce sujet est la même que celle dont dispose le ministre, peut-être son chef de cabinet a-t-il induit le *Sun* en erreur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Peut-être le solliciteur général pourrait-il poursuivre sa réponse.

**L'hon. Warren Allmand (solliciteur général):** Monsieur l'Orateur, dès que l'article publié dans le *Sun* de Toronto me fut signalé hier, j'ai appelé le sous-commissaire de la GRC qui est chargé des enquêtes criminelles et lui ai demandé quels cadres de la GRC avaient dit que le ministre du Travail faisait l'objet d'une enquête et, si la chose s'était produite, de me donner des renseignements à ce sujet. Le sous-commissaire a téléphoné au bureau de Toronto et vérifié toutes les sources là-bas. On lui a dit qu'un reporter du *Sun* s'était entretenu avec un agent de la GRC mais que cet agent ne lui avait jamais rien dit de pareil. Il en a été surpris et il ignorait même comment le *Sun* avait publié un article à la suite de son entretien.

**M. Beatty:** Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question supplémentaire, afin que la situation soit claire, une fois pour toutes. Le solliciteur général peut-il affirmer catégoriquement que le ministre du Travail n'a jamais fait l'objet d'une enquête de la GRC à ce sujet?

**M. Allmand:** Non, monsieur l'Orateur. La Gendarmerie royale a été priée de faire enquête concernant les allégations de M. Shulman. Au cours de cette enquête, elle a reçu un ruban sur lequel est enregistrée une conversation entre le ministre du Travail et un dirigeant du syndicat offrant un don pour les dépenses électorales. Tels sont les faits. Si on interprète cela comme étant une enquête sur le minis-

tre du Travail, c'est vraiment dénaturer la signification du terme.

\* \* \*

## L'ENVIRONNEMENT

LE RISQUE DE DÉGÂTS INHÉRENT AU PROJET SYNCRUDE—  
LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Environnement puis-je poser ma question au premier ministre suppléant. Étant donné la conclusion énoncée par le ministre de l'Environnement dans une lettre en date du 11 octobre 1974 et publiée aujourd'hui à Edmonton, portant que la mise en valeur des sables bitumineux que projette actuellement l'entreprise Syncrude provoquera probablement d'importants dégâts pour l'environnement, quelles mesures le gouvernement a-t-il l'intention de prendre pour s'assurer que le programme d'exploitation de Syncrude respectera les normes établies à l'égard de l'environnement?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, je transmettrai cette question au ministre qui répondra à son retour.

\* \* \*

## QUESTIONS OUVRIÈRES

LES ACCUSATIONS À L'ENDROIT DU SIM—LA DEMANDE  
D'ENQUÊTE FORMULÉE PAR LE LEADER DU PARTI LIBÉRAL  
ONTARIEN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

**M. J. R. Ellis (Hastings):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Étant donné qu'il semble ne tenir aucun compte des requêtes émanant des députés conservateurs non éclairés de ce côté-ci de la Chambre, il voudrait peut-être examiner les propos tenus hier par le chef de l'opposition à l'Assemblée législative de l'Ontario, autrement dit, le chef du parti libéral provincial. Voici ce qu'a dit ce dernier: «Les allégations sont extrêmement graves et, à mon avis, seule une commission royale d'enquête pourrait élucider la question. Je suis d'avis que cette commission devrait être instituée au niveau fédéral.» Le premier ministre suppléant voudra-t-il examiner cette proposition et demander la tenue d'une enquête?

**L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant):** Monsieur l'Orateur, pour que les choses demeurent bien claires, qu'il me soit permis de dire que le genre d'enquête qu'appuie M. Nixon est une enquête sur les actes de violence perpétrés dans le port. Nous n'avons pas dit que nous ne mènerions pas une enquête de ce genre. Nous avons dit que nous ne tiendrons pas d'enquête tant que nous n'aurons pas de motifs suffisants pour justifier une action aussi grave. C'est toujours là notre position. Nous n'avons pas encore reçu la preuve suffisante.